



**CARREFOUR SUPPLY
CHAIN
SAINT GILLES**



LA CGT VOUS INFORME

Accident du travail, ce qui ne faut pas faire (exemple):

Un salarié se fait mal au dos, le signale à son responsable. Le responsable le déclare en AT bénin et propose un poste adapté sans contrainte physique. Au bout d'une semaine le salarié ayant toujours des douleurs va chez le médecin qui le met en AT !!!

La direction et le responsable sécurité conteste l'AT, comme motif qu'il a travaillé une semaine !!!

Alors si vous avez mal, mettez-vous en arrêt, des indispensables il y en a plein les cimetières !!

A savoir que la direction a mis dans les primes objectifs des responsables les AT et leurs taux. (La Rémunération Variable Annuelle)

La direction essaie de baisser le taux d'accident du travail de notre établissement, non en améliorant nos conditions de travail mais en contestant votre AT.

Partez du principe que la direction, le référent sécurité ainsi que vos chefs d'équipe feront toujours le nécessaire pour prouver que VOUS êtes le responsable de votre accident du travail.

Vous ne faites que votre travail, vous vous blessez sur votre lieu de travail, vous portez des tonnes par jour dans de mauvaises conditions mais c'est quand même votre faute pour la direction.

Donc attention aux pratiques douteuses et honteuses de notre direction.
Un scandale ;

Carrefour Supply Chain conteste à 90% les AT, belle mentalité !!!